

Nouvelles RSG en négo

La FIPEQ vous informe

LES TRAVAUX AVANCENT À LA TABLE DE NÉGOCIATION

Le 12 novembre dernier se tenait la 3e rencontre de négociation avec les représentants du Ministère de la Famille. Après avoir discuté de certaines mécontentes qui sont soumises à des arbitres de grief actuellement, nous avons abordé la question du protocole de libération syndicale et le dépôt syndical comme tel.

Sur le protocole de libération, nous avons réussi à nous entendre avec les représentants du Ministère sur une formule à présenter au Conseil du Trésor. Nous avons donc conclu une première entente de principe sur cette question et ce à la satisfaction des deux parties. Nous vous rappelons qu'un protocole de libération est la première étape à franchir lors d'une négociation et qu'elle permet aux deux parties de connaître les conditions financières avec lesquelles elles devront travailler tout au long du processus de négociation. De plus, nous avons réitéré notre objectif commun d'en venir à un règlement sur l'entente collective dans un délai raisonnable; à cet effet, une intensification des rencontres sera prévue pour nous permettre d'atteindre cet objectif.

Cette première étape étant franchie à notre satisfaction, nous pouvons donc maintenant passer à la négociation de nos demandes syndicales comme telles.

La question des droits syndicaux a été le premier thème abordé avec les représentants du Ministère : nous avons discuté entre autres de la question de l'accès gratuit au dossier de la RSG et des délais trop longs que prennent les bureaux coordonnateurs pour nous les transmettre; nous avons insisté sur le fait que les bureaux coordonnateurs chargent des frais exagérément élevés aux RSG pour l'obtention d'une copie de leur dossier. Nous avons également abordé le problème du contenu des dossiers détenus par les bureaux coordonnateurs où nous avons constaté de graves lacunes entre autres parce qu'il manque souvent des pièces essentielles au travail de vos représentantes de l'ADIM comme les avis de contravention, les rapports de suivi de plainte, etc... Nous avons finalement discuté de notre demande à l'effet d'obtenir des listes de RSG à jour de la part des bureaux coordonnateurs, nous permettant entre autres, de contacter rapidement les nouvelles RSG reconnues et leur transmettre toutes les informations auxquelles elles ont droit comme membre de l'ADIM.

La prochaine rencontre aura lieu le 21 novembre prochain et nous attendons des réponses de la part du MF sur ces questions.

Le Comité de négociation,

Nathalie Baril, RSG

Lucie Lefebvre, RSG Mélanie Lavigne, RSG

Lyne Gravel, conseillère CSQ

Aude Vézina, conseillère CSQ

RETROUVEZ – NOUS SUR L'EXTRANET

<https://fipeq.accesscsq.ca/>

